



CHANGEMENT DE MODE DE GARDE A LA DEMANDE DU PERE

Par **SOS2**, le **05/01/2011** à **00:05**

Séparée d'avec le père de mes 2 enfants (7 et 10 ans) depuis 2006, le JAF m'en avait attribué la garde avec droit du père pour 3 WE sur 4 étant donné que je travaille 1 WE sur 2. Le papa était étudiant et depuis qu'il travaille, s'étant rapproché de notre domicile je l'autorisais à prendre les enfants sur le consentement de chacun le mercredi. Il me versait une pension fixée à 120 euros, qu'il a de lui-même augmenté selon ses revenus. Ce jour il veut demander la garde exclusive, le remboursement des "trop perçus" de pension, ainsi qu'une pension alimentaire de ma part. Ceci sous prétexte que je travaille en 3/8, que les enfants sont gardés quand je suis au travail par mes parents trop souvent et que mon rythme de travail est néfaste pour les enfants. (C'est quand même lui qui a quitté le domicile alors qu'il me trompait). J'ai demandé un temps partiel de travail effectif dès ce mois de Janvier afin d'être plus assidue dans le suivi scolaire et plus présente pour gérer les activités des enfants. Lui, étant distant de tout cela. A pris un avocat et se réjouit de tout me faire perdre. Quelles sont mes chances de conserver la garde de mes enfants, sachant que ma fille ne veut plus aller chez son père avec qui elle a de mauvaises relations? Tout se passait pourtant bien... Je ne comprends pas ce qui se passe.

Par **Claralea**, le **05/01/2011** à **00:15**

Bonsoir, ce n'est pas parce que Monsieur se réveille que le JAF va lui donner la garde exclusive de vos enfants. Vous avez très bien su les élever jusque là sans lui, donc rien à vous reprocher. Il y a des métiers qui demandent à travailler la nuit comme les infirmières ou autres et on ne leur retire pas la garde de leurs enfants comme ça.

Il ne peut pas non plus vous demander le remboursement des trop perçus qu'il a versé POUR ses enfants et non pour vous !

Vous pouvez devancer sa requête auprès du JAF et en faire une vous-même pour la réévaluation de la pension aux vues des meilleurs revenus qu'il a dorénavant. Vous pouvez aussi prendre un avocat gratuit afin de faire entendre vos enfants ou tout au moins votre fille.

Par **SOS2**, le **05/01/2011** à **00:57**

Merci beaucoup de m'avoir répondu. Il a l'air tellement sur de lui! Je suis effectivement infirmière. Il me doit aussi de l'argent concernant sa donation de sa part de maison aux enfants (2000 euros de frais de notaire que j'ai payé pour lui, n'avait pas les moyens) et son avocat lui a dit de dire qu'il me les avait donné en liquide, comme ça pas de preuve si ce n'est sa parole contre la mienne... C'est grave! Je n'ai pas les moyens de prendre un avocat, comment en avoir un gratuitement? Faut-il que je le devance auprès du JAF? Je l'avais même aidé à financer ses études, à trop vouloir être gentille, je me suis faite avoir. Ce que je veux c'est garder mes enfants, nous sommes bien ensemble et j'ai toujours fait pour que tout se passe au mieux; je suis même prête à refuser une pension s'il est vraiment coincé financièrement. Comment être sûre que je ne perdrai pas tout? Il veut même faire réviser l'acte notarial de la maison pour mettre mon nouveau compagnon dehors. Merci encore.